

ci-dessus, Nous ont comme seul et unique Prince et Seigneur sans aucune réserve.

Ils affirment et reconnaissent que leurs héritiers et successeurs sont, seront, veulent et doivent être toujours et perpétuellement de véritables hommes, nobles, vassaux fidèles et bons sujets du Roi, de nos successeurs; qu'ils tiennent, tiendront et veulent tenir de Nous et de nos prédécesseurs des biens et des droits féodaux à cause de notre Comté de NICE et avec le respect et la totale fidélité comme il est indiqué ci-dessus, en promettant par le présent serment qu'eux-mêmes et leurs successeurs ne feront et n'agiront jamais contre nos vie, honneur et ceux de nos héritiers et le maintien de nos Etats. Si toutefois ils apprenaient que l'on traite avec d'autres, il faudra qu'il nous en informent et, s'ils se trouvaient dans l'impossibilité de le faire personnellement, ils devront le faire faire par d'autres et s'y opposer fortement.

Ils devront, à cause desdits biens et des droits féodaux, nous servir contre tous les Seigneurs et les Hommes du monde, en faisant toujours envers Nous et nos successeurs tout ce que les hommes véritables, fidèles vassaux et bons sujets sont tenus de faire envers leur Prince et Seigneur naturel sans aucune réserve et se conformeront aux chapitres de la vieille et nouvelle forme de fidélité, et ils remettront lesdits biens et droits